



Les stratégies libérales de sortie de crise en Côte d'Ivoire

D'éminents libéraux dans le monde offrent leur vision



Introduction

La Côte d'Ivoire endeuillée et meurtrie doit aujourd'hui trouver la force d'avancer dans la réconciliation, le pardon, la reconstruction et la construction. Plusieurs voies s'offrent à elles.

Audace Institut Afrique, think tank ivoirien libéral indépendant a souhaité recueillir la vision d'éminents intellectuels libéraux dans le monde. Il est bien connu que c'est dans le partage des idées que l'on grandit. Comment voient-ils l'avenir de la Côte d'Ivoire ? Quelles voies de progrès s'offrent au pays ? De l'extérieur, quels conseils amicaux donnent-ils à la Côte d'Ivoire et singulièrement aux nouvelles autorités attachées à la doctrine libérale ?

Réformer la constitution

Jean-Philippe Feldman, Professeur agrégé des facultés de droit, Maître de conférences à SciencesPo, avocat à la cour de Paris, voit la réforme de la constitution ivoirienne comme une incontournable priorité. En effet, les excès possibles d'un pouvoir qui repose sur la tête d'un seul homme doivent être circonscrits et ce pouvoir doit être décentralisé.

Préciser les droits de propriétés

La nécessité de l'essor et de la protection des droits de propriétés ressort de la majorité des contributions. Ce droit de propriété sera le socle du développement du pays affirme Pierre Garello professeur agrégé des universités, professeur d'économie au sein de l'université Aix-Marseille III, directeur de l'Institute for Economic Studies-Europe : « Aucun développement durable n'a jamais eu lieu sans cette responsabilisation des personnes par la propriété. » Pour cela, il faudrait se pencher sur les limites de la loi de 98, relative à la propriété foncière, et également faciliter les délais nécessaires à l'obtention d'un titre foncier. C'est aujourd'hui un véritable parcours du combattant, même pour les demandeurs les plus aguerris au droit. Sans droit de propriété, la liberté est caduque. C'est donc un combat essentiel sur lequel repose l'avenir du pays.

Construire un état de droit

La construction d'un état de droit est également au cœur des recommandations. L'état de droit, pour reprendre les termes de Jean-Yves Naudet est « une situation où le pouvoir appartient à la loi, la même pour tous, et non aux décisions arbitraires des hommes politiques, même légitimement élus. [...] L'état de droit, c'est le respect des droits fondamentaux des personnes et d'abord des droits de propriété et des contrats librement signés et c'est la fin de la corruption impunie. ». La Côte d'Ivoire, devant rompre avec les clivages ethniques et religieux, lutter contre la corruption n'a d'autre choix que d'entrer concrètement dans un tel modèle et c'est d'ailleurs la voie que proposent les nouvelles autorités.

Mettre en place un cadre institutionnel favorable à l'entreprise privée

Cet état de droit devra également rassurer les investisseurs. Il est important qu'une justice indépendante assure le respect des contrats et le droit de propriété des investisseurs. L'économie est dévastée par les derniers mois d'inertie et par des pillages importants. Il faut donc que les entrepreneurs reprennent confiance car c'est leur investissement qui permettra l'embauche des jeunes du pays. Selon Aurélien Véron, président du parti libéral démocrate en France et président de l'association liberté chérie, « Pour raviver le « Capital Mort », c'est-à-dire la capacité d'initiative et la liberté d'entreprendre, il est de la responsabilité de l'Etat, et en particulier du pouvoir judiciaire, de garantir un environnement propice à l'épanouissement des aspirations et des efforts de chacun. Comment peut-on parler de croissance ou de prospérité si les institutions nationales ne permettent pas aux individus de protéger les fruits de leur travail ? » Eric Ng Ping Cheun,

lui-même entrepreneur, économiste et directeur de PluriConseil, une firme de services-conseil basé à l'île Maurice, souligne l'importance de créer un cadre institutionnel qui propulse la création d'entreprises privées au sein desquelles les populations ivoiriennes vont pouvoir exploiter tous leurs talents créatifs. Il insiste sur la place de l'homme comme moteur du développement. « Il n'y a de richesse que d'hommes » et son conseil amical : « Libérez les talents ! » devrait raisonner dans le pays qui regorge de compétences.

Limiter la taille de l'Etat

Cette confiance en la ressource humaine conduit à souhaiter une faible intervention de l'état. Pour Jean-François Minardi directeur associé de la liberté économique et du développement à l'Institut Fraser au Canada : « L'État est indispensable à la fois comme forum pour déterminer les «règles du jeu» et comme arbitre pour les interpréter et les mettre en œuvre une fois qu'elles ont été définies. Les États doivent en outre assurer l'ordre public et défendre la société contre toute agression extérieure. Parfois ils peuvent également nous permettre de réaliser ensemble ce que nous trouverions plus difficile ou coûteux de réaliser séparément. Toutefois, [...] tout recours à l'État est lourd de dangers et mieux vaut peser le pour et le contre avant de le solliciter. » Aurélien Véron rappelle que : « L'Histoire, en particulier africaine, regorge d'exemple d'échec de politiques interventionnistes et les conséquences en sont généralement coûteuses, aussi bien financièrement que politiquement et humainement » Pourquoi renouveler les erreurs du passé ? Ainsi, après la période de gestion immédiate de la crise postélectorale, il est souhaitable que la Côte d'Ivoire envisage une diminution des domaines d'intervention de l'Etat en les recentrant autour de missions de base.

Favoriser le libre-échange

Quant au libre-échange, il ne doit pas faire peur aux Ivoiriens disent ces intellectuels libéraux. La mondialisation, souvent présentée comme un moyen de domination, ne peut, au contraire, qu'être favorable aux pays d'Afrique. Jean-Yves Naudet professeur à l'Université Paul Cézanne (Aix-Marseille III) et directeur du Centre de recherches en éthique économique en France insiste : « L'Afrique ne doit pas craindre le libre commerce ; le craindre, ce serait nier ses propres atouts. Ce n'est pas une question de ressources naturelles, et l'exemple de pays comme la Corée du sud ou la Chine montre que le commerce, comme l'avait dit le Président Clinton, est la meilleure forme d'aide ; les pays émergents sont tous des pays ouverts aux échanges, alors que ceux qui ont cru se protéger en fermant les frontières s'enfoncent dans la misère. » Emmanuel Martin directeur de publication d'Un Monde Libre, abonde dans ce sens, en défendant que le libre-échange est la seule voie d'un développement durable et paisible alors que l'aide publique internationale est une perpétuelle illusion destructrice.

« Nourrir » la démocratie de libertés individuelles et de contre-pouvoirs

Alors que la Côte d'Ivoire vient de souffrir au nom de la sauvegarde de sa démocratie, Gisèle Dutheil d'Audace Institut Afrique souligne que le combat ne fait que commencer car la démocratie dépasse de loin le bulletin que l'on met dans l'urne. Une démocratie se nourrit de libertés et de contre-pouvoirs que la Côte d'Ivoire devra travailler à restaurer pour retrouver la richesse des échanges et la fertilité des débats. Une démocratie sans liberté serait une enveloppe vide qui réduirait l'exercice du pouvoir à de la tyrannie. La contradiction est le rempart des excès. L'opposition doit jouer son rôle, la presse de tous bords doit pouvoir s'exprimer, les intellectuels doivent échanger dans les campus, la vie intellectuelle doit être féconde. La démocratie ivoirienne n'en sera que plus solide ce qui permettra de renforcer les assises de l'état de droit et d'aborder l'avenir avec plus de sérénité.

Toutes ces idées complémentaires réunies pourraient constituer le socle de la vision nécessaire à la reconstruction du pays. Le manque de vision a déjà conduit le pays aux chaos. Penser n'est donc pas une activité superflue comme pourraient le laisser entendre

certain. La réflexion doit guider la nation. La politique à vue a laissé le pays exsangue. C'est une réflexion au long court qui forgera la nation et son indépendance. Comme le disait Sénèque « Celui qui ignore vers quel port il se dirige ne trouve jamais de vent favorable » Pour trouver les vents favorables, la Côte d'ivoire devra avoir déterminé sa voie de progrès. Partout dans le monde on constate que les libertés sont liées au progrès et au recul de la pauvreté. La Côte d'ivoire peut-elle vraiment se priver de ces bienfaits ?

Il faut rénover les institutions ivoiriennes !

Jean-Philippe FELDMAN*, 27 mai 2011

L'adoption d'une bonne constitution est une priorité

Il peut paraître surprenant de focaliser son attention sur la Constitution de la Côte d'Ivoire, alors qu'il y a tant à faire pour redresser ce pays martyrisé. Et pourtant la rénovation des institutions apparaît comme une priorité. Lorsque De Gaulle revient au pouvoir en 1958 pour résoudre le problème algérien dans une IV^e République française en déliquescence, sa prime attention se porte sur le changement de constitution sous couvert d'une simple modification des institutions existantes. Lorsque Nicolas Sarkozy accède à la présidence de la République en 2007, l'une de ses premières mesures est de mettre en place une commission de rénovation de la Constitution, ainsi qu'il l'avait énoncé lors de sa campagne électorale.

Pourquoi cette insistance sur l'aspect constitutionnel ? La réponse est simple : si une bonne constitution ne garantit pas une bonne « gouvernance », une mauvaise constitution est le signe avant-coureur d'un désastre assuré.

Un nécessaire enserrement du pouvoir

Qu'est-ce qu'une bonne constitution ? Ce n'est pas un texte qui laisse les mains libres au Pouvoir. C'est au contraire un document qui l'enserme dans ses justes limites. Ce n'est pas un texte qui donne des moyens d'action à des hommes politiques de bonne volonté, c'est avant tout un document qui empêche les hommes de l'Etat de mal faire. Pour reprendre l'expression de Thomas Jefferson, le gouvernement libre est fondé, non pas sur la confiance, parent du despotisme, mais sur la jalousie : un gouvernement « sage et frugal » doit retenir les hommes de se porter tort les uns les autres, et pour le reste il les laisse libres de régler leurs propres efforts d'industrie et de progrès.

Une décentralisation du pouvoir

Malheureusement, à l'image de la Constitution française de 1958, les institutions ivoiriennes sont déficientes. Depuis 1960, elles consacrent un « régime présidentiel », en réalité hyper-présidentiel, qui accorde au chef de l'Etat les pouvoirs cumulés d'un président américain, français et tunisien ! Or, le rejet du pouvoir personnel apparaît comme l'une des règles majeures du constitutionnalisme. Il serait judicieux de se souvenir qu'en 1959 au contraire, les premières institutions ivoiriennes avaient consacré un régime parlementaire sur le modèle de Westminster. De plus, l'hypercentralisation de la Côte d'Ivoire vient à l'encontre de la nécessaire libre-administration des collectivités locales, alors même que la « proximité » est l'un des moyens de lutte contre les abus du gouvernement. Une constitution digne de ce nom doit donc graver dans le marbre le principe de subsidiarité.

La protection de la société civile

Enfin et surtout, la sphère de protection de la société civile est fort mal assurée. Force est de constater que depuis l'indépendance, les institutions ivoiriennes n'ont jamais énoncé de manière convenable les droits et libertés. Les références à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, d'inspiration marxiste, et à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, d'inspiration antilibérale, sont à bannir. C'est le rôle du préambule de la constitution que de déclarer les droits et libertés, à commencer par le droit de propriété qui a toujours été bafoué en Côte d'Ivoire. Mais, si la juste énonciation des droits et libertés est un préalable, elle ne saurait suffire. Encore faut-il que leur protection soit effective avec une cour constitutionnelle et un système judiciaire vraiment indépendants.

Enserrement du Pouvoir, séparation de l'Etat et de la société civile, respect du droit de propriété : voilà la trilogie de mesures qui doivent être adoptées d'urgence afin de permettre aux Ivoiriens de rejeter l'arbitraire, de juguler la corruption et de laisser enfin les individus libres de déployer tous leurs talents.

***Jean-Philippe Feldman : Professeur agrégé des facultés de droit, Maître de conférences à SciencesPo, Avocat à la Cour de Paris, membre du collège des personnalités qualifiées d'Audace Institut Afrique.**

La liberté économique peut contribuer à une paix durable en Côte d'Ivoire !

Jean-François Minardi*, 27 mai 2011

Les événements récents qu'a vécu le pays nous ont montré comment l'effondrement d'une économie autrefois prospère peut être à l'origine de divisions et de conflits. Les amis de la Côte d'Ivoire espèrent que le pire est passé et que les Ivoiriens vont maintenant entrer dans un processus de réconciliation nationale réussi. Pourtant, si cette étape est absolument nécessaire, il semble que la seule manière d'éviter un retour à la guerre civile dans un futur proche soit de bâtir une société dans laquelle les conflits ne seront plus un jeu à somme nulle et où les règles du jeu seront équitables et prévisibles. Comment les Ivoiriens peuvent-ils atteindre cet objectif ?

Accroître la liberté économique est la clé de la prospérité

Nous croyons à l'Institut Fraser, le plus grand « think-tank » indépendant du Canada, que le chemin menant à la prospérité économique d'un pays donné, quelle que soit sa position géographique, sa culture ou son histoire, est d'accroître sa liberté économique. Comme nous le verrons plus tard, la liberté économique est également à l'origine de la démocratie ainsi que d'autres libertés. Selon l'indice de liberté économique dans le monde que nous publions chaque année, le niveau de liberté économique en Côte d'Ivoire est faible: 5,7 (10 indiquant le plus grand degré de liberté et 0 le plus faible), le pays se classant 123^{ème} sur 141.

Les individus connaissent la liberté économique lorsque les biens qu'ils ont acquis sans usage de la force, de la fraude ou du vol sont protégés et qu'ils sont libres de les utiliser, de les échanger ou de les donner tant que leurs actions ne violent pas les droits des autres. En conséquence, les principaux éléments de la liberté économique sont le choix personnel, l'échange volontaire coordonné par les marchés, la liberté d'entrée et de concurrence sur les marchés et la protection des personnes et de leurs biens.

Des institutions fortes pour réduire l'incertitude et potentialiser l'initiative privée

Pour prospérer, la liberté économique dépend d'un certain nombre d'institutions. Comme l'a noté Douglass North, un prix Nobel d'économie, le rôle principal des institutions dans une société est de réduire l'incertitude en établissant une structure stable pour l'interaction humaine. Les fondements d'un système juridique compatible avec la liberté économique sont l'État de droit, la sécurité du droit de propriété, un pouvoir judiciaire indépendant et des tribunaux impartiaux. Comme le souligne Francis Fukuyama, le lien entre croissance économique, droit de propriété et exécution des contrats est simple. Sans protection du droit de propriété, les individus ne se lanceront pas dans des investissements à long terme. D'autre part, les activités commerciales nécessitent des contrats fiables ainsi qu'un appareil juridique qui garantisse leur application et permette de régler les

différends entre les parties contractantes. Ainsi, plus les règles contractuelles seront transparentes et leur application impartiale, plus les activités commerciales seront encouragées.

Un marché libre et un état minimum

Comme l'a expliqué un autre prix Nobel d'économie, Milton Friedman, la présence d'un marché libre n'élimine pas, bien sûr, la nécessité d'un l'État, indispensable à la fois comme forum pour déterminer les «règles du jeu» et comme arbitre pour les interpréter et les mettre en œuvre une fois qu'elles ont été définies. Les États doivent en outre assurer l'ordre public et défendre la société contre toute agression extérieure. Ils peuvent également parfois nous permettre de réaliser ensemble ce que nous trouverions plus difficile ou coûteux de réaliser séparément. Toutefois, pour Friedman, tout recours à l'État est lourd de dangers et mieux vaut peser le pour et le contre avant de le solliciter.

De nombreuses études sont arrivées à la conclusion que les pays avec une plus grande liberté économique croissent plus rapidement et atteignent des niveaux de PIB par habitant plus élevés. La raison principale est que, selon un autre prix Nobel d'économie, Friedrich Hayek, la liberté économique conduit à une répartition plus efficace des ressources de la société que toute forme de planification. Elle favorise la croissance en raison de la concurrence, de l'esprit d'entreprise, et de l'investissement.

L'interrelation entre liberté économique, libertés civiles et liberté politique

Il existe également une relation positive entre liberté économique, libertés civiles et liberté politique. Dans une économie où les moyens de production sont centralisés les libertés civiles et la liberté politique ne peuvent pas prospérer. Par contre dans une économie de marché le contrôle des moyens de production étant réparti entre plusieurs individus qui agissent de manière indépendante dans un ordre spontané, sans nécessité d'une intervention coercitive ou arbitraire, personne ne dispose d'un pouvoir absolu sur les citoyens. La liberté économique conduit donc à la liberté politique et à l'émergence d'une démocratie libérale synthèse de la démocratie (entendue comme la sélection des représentants du peuple au suffrage universel dans le cadre d'élections compétitives libres et équitables) et du libéralisme (entendu comme un gouvernement constitutionnel et limité dans ses prérogatives, l'État de droit, et la protection des droits individuels).

La liberté économique donne aux individus l'indépendance matérielle qui leur permet de s'épanouir et de prospérer en dehors de la sphère de contrôle de l'Etat. Comme l'a souligné Larry Diamond, l'émergence d'une société civile dense et organisée contribue à la démocratie libérale de plusieurs façons. Tout d'abord, un large éventail d'associations et de médias indépendants du contrôle de l'Etat donne à la société civile les moyens de limiter le pouvoir de l'Etat et de contrecarrer toute dérive vers le totalitarisme. De plus une société civile diversifiée avec de nombreux groupes organisés favorise une concurrence politique fondée sur un pluralisme essentiel au bon fonctionnement de la démocratie. Enfin une vie associative dynamique stimule la participation politique, complément indispensable au rôle joué par les partis politiques.

L'économie de marché doit remplacer les pratiques monopolistiques

Comme l'expérience de nombreux pays en développement nous l'a démontré, si l'économie est contrôlée par l'État ou par des monopoles privés, la lutte pour le pouvoir politique est souvent un jeu à somme nulle dans lequel, même dans un système démocratique, la victoire d'un groupe est absolue et la défaite des autres groupes non moins absolue. C'est ce qui explique le caractère radical des conflits politiques et pourquoi ils deviennent souvent si violents. Cependant, la disparition de pratiques monopolistiques en faveur d'une économie de marché fera en sorte que les conflits économiques et politiques deviendront des jeux à somme positive plus faciles à résoudre dans l'arène politique.

Pour toutes ces raisons, la promotion de la liberté économique devrait devenir une priorité pour tous les Ivoiriens qui souhaitent s'engager dans un cercle vertueux fait de prospérité économique, de stabilité politique, de libertés civiles, de liberté politique et de paix durable.

***Jean-François Minardi est directeur associé de la liberté économique et du développement à l'Institut Fraser, Canada.**

Le droit de propriété privée : socle de la reconstruction de la Côte d'Ivoire

Pierre Garello*, 27 mai 2011

Une nécessaire vision

Toute crise, par-delà la douleur qu'elle suscite, porte les germes d'un nouveau si tant est que l'on sache identifier les raisons qui ont conduit à la crise et que l'on soit prêt à modifier ses comportements.

Ce qui a, de mon point de vue, le plus manqué aux habitants de la Côte d'Ivoire jusqu'ici, c'est de partager une vision claire du type de société dans laquelle ils désirent vivre. En conséquence, le gouvernement du pays, à tous les niveaux, a été marqué du sceau du pragmatisme ; un pragmatisme souvent encouragé par le retour des échéances électorales. Et il continuera d'en être ainsi si un consensus ne se dégage pas sur des valeurs clés capables de rassembler les Ivoiriens et qui s'imposent aux élus.

La richesse d'une nation repose sur le droit de propriété

Bien sûr, tout le monde appelle de ses vœux une société de paix et de développement économique. Mais cela reste trop vague et ces beaux discours ne suffiront pas. Ce qu'il faut c'est se mettre d'accord sur la route choisie pour atteindre cet objectif. Partager une vision c'est précisément cela : être d'accord pour respecter certaines règles parce que l'on est confiant des résultats qu'elles engendrent.

Alors quelle pourrait être cette vision partagée? Quelles sont les règles, principes et valeurs qui peuvent permettre une véritable sortie de crise et un nouveau départ? Il se trouve que c'est précisément là la question centrale de l'économie et de la philosophie politique. Certes l'économiste n'a pas en sa possession toutes les réponses, mais sans doute a-t-il quelques recommandations que la sagesse suggère de prendre en compte.

Cette question du choix des règles a été étudiée tant d'un point de vue théorique que d'un point de vue empirique. Commençons par l'aspect théorique. S'il est difficile de résumer des siècles de débats en quelques lignes, on peut néanmoins affirmer que l'analyse du père fondateur de la discipline, Adam Smith, reste un point de départ sûr. Selon cette analyse, sont devenues riches les nations qui ont développé et protégé les règles de la propriété et du transfert de propriété par le contrat. Le succès de ces règles n'est d'ailleurs pas surprenant : Ces règles incitent chaque membre du groupe à chercher le meilleur usage de son patrimoine, de ses talents, de son énergie. En d'autres termes, la propriété rend responsable (du moins tant que les fruits des efforts du propriétaire ne sont pas confisqués). Autre effet important de ces règles : pour améliorer sa situation chacun doit chercher ce qui permettrait *aux autres* d'améliorer leur propre situation. Cela est dû bien évidemment au fait que je ne peux forcer les autres à s'attacher mes services ou à acheter mes produits. Pour m'enrichir je dois donc chercher à enrichir les autres.

Une faible intervention de l'Etat

Les vertus de ce système de règles sont claires et bien connues, mais les menaces qui pèsent sur lui sont, elles aussi, bien connues. Certaines de ces menaces émanent de bonnes intentions, d'autres sont le fruit de la malveillance. Les bonnes intentions sont celles qui prétendent pouvoir améliorer l'ordre qui émerge de ces règles en planifiant ou organisant l'économie. Ne peut-on pas améliorer ou accélérer les choses en utilisant la puissance de l'Etat ? La réponse est négative. L'intervention de l'Etat, que ce soit par la réglementation des prix, la confiscation des profits ou le détournement de l'épargne par l'investissement public, fausse les signaux de telle sorte que l'esprit d'entreprise ne va plus là où il serait le plus utile. Et puis il y a les menaces de pillage ! Plutôt que de s'enrichir en cherchant ce qui serait de nature à satisfaire ses concitoyens, on s'enrichit en cherchant des privilèges. A la création de richesse est alors préféré le détournement de la richesse créée par d'autres. Pour que le pays se redresse et connaisse un nouveau départ il faut sans cesse garder à l'esprit ces deux menaces et les combattre.

L'histoire plaide en faveur de la propriété

L'histoire économique et de façon plus générale l'histoire du développement sont là pour nous donner courage dans cette lutte pour la défense des règles de la liberté et du progrès. Aucun développement durable n'a jamais eu lieu sans cette responsabilisation des personnes par la propriété. Certes on a pu construire des pyramides, des canaux ou envoyer le premier homme dans l'espace en faisant fi de ces règles, mais seuls quelques-uns ont pu alors tirer bénéfice de ces réalisations grandioses pendant que l'immense majorité continuait à manquer de tout. Du mercantilisme au New Deal, l'histoire offre ainsi de multiples et tristes illustrations de ce à quoi conduit la prétention des pouvoirs à organiser l'économie d'un pays. À l'opposé, on ne compte plus les « miracles », asiatiques, européens, sud américains ou africains, de ces pays qui ont protégé la libre entreprise et ont pu ainsi en quelques décennies se tirer hors de la pauvreté.

Copier les bons principes sans céder au mimétisme

L'histoire est utile lorsqu'on sait en tirer les bons enseignements. Et cela n'a pas toujours été fait. Ainsi, de nombreux pays désireux de se développer regardent les pays plus avancés et tentent maladroitement de copier leurs structures actuelles. La Côte d'Ivoire, comme bien d'autres, est parfois tombée dans ce piège du mimétisme (quand cela ne leur a pas été plus ou moins imposé de l'extérieur). Or, ce qu'il faut copier ce ne sont pas *les structures* de ces pays développés, mais *les bons principes* qui ont permis à ces structures de se développer. Si les principes sont universels, leur mise en œuvre doit être adaptée à la situation locale. Il faut respecter sa propre histoire.

Quelles voies pour la Côte d'ivoire ?

Alors que faire dans les mois et années à venir ? Je pense qu'il faut avant tout établir un consensus le plus large possible autour des seules valeurs capables d'apporter paix et croissance. Il s'agit essentiellement de respecter autrui en

respectant sa propriété et ses biens pour que celui-ci, mis en confiance, se remette ou se mette à construire. Il s'agit aussi de poser des limites solides à l'action des futurs gouvernements pour empêcher qu'ils n'élargissent leurs prérogatives (souvent au prétexte de servir la population) et que le pouvoir ne devienne à nouveau l'objet d'une lutte déraisonnable, voire sanglante.

Si ces principes sont actifs, alors « les forces du marché » feront le reste. Les Ivoiriens ne manquent ni de ressources, ni d'éducation, ni de volonté ou je ne sais quoi encore pour se développer. Ils ont tout cela ou l'obtiendront en temps voulu. Mais il faudra pour cela embrasser cette vision d'une société de liberté et de progrès.

Certes, cela prendra du temps. Il a fallu des siècles aux pays du Nord pour développer et protéger ses valeurs. Mais une fois encore, la science économique et l'histoire peuvent ici faire gagner un temps précieux.

***Pierre Garelo, est un économiste français, professeur agrégé des universités et professeur d'économie au sein de l'université Aix-Marseille III. Il est également directeur de l'Institute for Economic Studies-Europe et directeur des recherches de l'IREF (Institut de Recherches Économiques et Fiscales).**

Les fondamentaux de la prospérité ivoirienne

Aurélien Véron*, 27 mai 2011

Après 5 mois d'une guerre civile sanglante dont on compte encore les victimes, la Côte d'Ivoire semble enfin émerger de ses maux postélectorales avec les premiers signes fragiles d'une reprise économique. Les exportations ont repris début mai, cacao en tête, avec le chargement le 8 du premier navire depuis le début des hostilités fin novembre. Les regards, jusqu'à maintenant concentrés sur les événements des derniers mois et la recherche des coupables, se portent à nouveau vers l'avenir et la question de la marche à suivre pour éviter de reproduire le cycle de violence qui semble animer le pays depuis une décennie. Mais, déclarer l'avènement d'une ère nouvelle et vouloir se laver des crimes d'hier n'est pas la réponse saine, et surtout durable, face à un pareil traumatisme. C'est en s'appuyant sur les expériences passées, les erreurs commises et admises, que la Côte d'Ivoire pourra reconstruire un socle viable de croissance socio-économique fondu dans le respect des droits individuels, des principes démocratiques et des fondements d'une économie de marché performante.

Les institutions ivoiriennes jouent-elles leur rôle ?

Il s'agit donc d'abord de s'assurer que les institutions remplissent leur rôle. L'indice « Doing Business » classe la Côte d'Ivoire au 169^{ème} rang sur 183 pays, et au 126^{ème} rang en ce qui concerne sa capacité à garantir la nature contraignante d'un contrat. Un recours en justice en cas de rupture de contrat nécessite en moyenne 770 jours, soit plus de 2 ans, ce qui est au-delà de la moyenne régionale de l'Afrique sub-saharienne (639 jours), sans parler de l'OCDE (518 jours). Le coût d'une telle procédure (40% du montant total concerné contre 20% pour l'OCDE) est également dissuasif. Le pays est également mal classé en ce qui concerne la protection des investisseurs (154^{ème} rang), les procédures de création d'entreprises (172^{ème}), les procédures d'enregistrement de propriétés foncières (151^{ème})... Le recours judiciaire est au pire inexistant, au mieux inefficace.

Redynamiser le cadre institutionnel de l'entreprise privée

Pour raviver le « Capital Mort », c'est-à-dire la capacité d'initiative et la liberté d'entreprendre, il est de la responsabilité de l'Etat, et en particulier du pouvoir judiciaire, de garantir un environnement propice à l'épanouissement des aspirations et des efforts de chacun. Comment peut-on parler de croissance ou de prospérité si les institutions nationales ne permettent pas aux individus de protéger les fruits de leur travail ? Comment peut-on parler de société ou de nation si chacun doit lutter contre ses propres concitoyens pour protéger sa propriété en l'absence d'autorité judiciaire ? Il n'y a contrat social, et donc stabilité, que si chacun a droit à la contrepartie de son obéissance à l'Etat, soit la possibilité du recours en justice si ses droits sont floués.

Potentialiser les qualités attractives de la Côte d'Ivoire

C'est également l'occasion de se rappeler que la Côte d'Ivoire, en tant que nation souveraine, est encore très jeune, un peu plus de 50 ans, et qu'elle était encore considérée comme l'un des plus brillants succès économiques de l'Afrique subsaharienne il y a moins d'une génération. Le pays reste aujourd'hui, malgré son contexte politique et social houleux, une puissance exportatrice dans la région. De plus, comparé au reste de l'Afrique Occidentale, son réseau de communication et d'infrastructure est solide et sa position géographique est très avantageuse ce qui en fait une plateforme toute désignée pour les compagnies désireuses d'accéder à l'Afrique occidentale ou subsaharienne. Une réforme des institutions, une plus grande transparence des agences gouvernementales, en particulier sur des questions budgétaires, ainsi qu'une fiscalité attractive et réaliste, aussi bien pour les investisseurs étrangers que pour les locaux, devraient permettre à une Côte d'Ivoire politiquement stable de redevenir la destination favorite des flux européens dans cette région du monde.

Limiter l'interventionnisme de l'Etat

Economiquement, le pays souffre d'un interventionnisme outrancier de l'Etat. Le fait est que l'acteur privé est souvent plus malin avec son argent que l'acteur public ne l'est avec celui des contribuables. L'Histoire, en particulier africaine, regorge d'exemple d'échec de politiques interventionnistes et les conséquences en sont généralement coûteuses, aussi bien financièrement que politiquement et humainement. S'il ne peut forcer l'industrie à se moderniser, l'Etat peut néanmoins faciliter ses transitions en garantissant un environnement favorable à l'investissement et l'initiative privée à travers un meilleur accès au financement (renforcement du secteur financier), une fiscalité avantageuse, simple et allégée (tant pour les entreprises que sur les revenus du travail) et un encadrement juridique fiable (efficacité, durée et coûts des procédures réduits, code du travail clair), le tout accompagné d'une lutte crédible contre la corruption qui gangrène la confiance nécessaire des acteurs aux acteurs de la croissance.

Redonner au pays son brio perdu

Aujourd'hui, beaucoup semblent avoir oublié que la réputation de la Côte d'Ivoire comme pays de non droit où violence et instabilité semblent intrinsèques est plutôt récente. Il fut un temps où l'on parlait, peut-être un peu vite en effet, du miracle ivoirien. Plus récemment, le pays était en tête des exportations de cacao mondiales et quatrième puissance exportatrice de l'Afrique subsaharienne. Pour pouvoir répéter la performance, le gouvernement de Côte d'Ivoire va devoir gagner la confiance non seulement de la communauté internationale mais également de sa propre population. Au sortir de l'un des épisodes les plus sanglants, non seulement du pays mais également de la région, c'est l'occasion ou jamais de réécrire l'Histoire.

Aurélien Véron est président du parti libéral démocrate et est impliqué, depuis 2003, dans l'activisme libéral avec la direction d'un réseau local des Cercles Libéraux d'Alain Madelin. Il préside également Liberté Chérie, une association libérale française très dynamique et militante.

Libérer les talents !

Eric NG PING CHEUN*, 27 mai 2011

On entend souvent des intellectuels opposer la philosophie du développement à la philosophie du libre échange, comme si le libre échange n'amène pas le développement ! Inutile de jouer sur les mots en viciant le débat entre les pro-développement, qui seraient les bons, et les pro-libre échange qui seraient les méchants. Les ennemis du libre échange vont à l'encontre du développement des pays africains bénéficiaires de la politique libre-échangiste des Etats-Unis. Tant en théorie que dans la réalité, le libre échange est un jeu à somme positive. Il est reconnu de tous que l'économie mondiale a connu une croissance phénoménale depuis l'adoption du *General Agreement on Trade and Tariffs* en 1949.

L'Afrique n'a jamais connu le libre-échange

Ce n'est pas parce qu'ils ont adopté le libre échange que la très grande majorité des pays africains n'ont pas connu de développement significatif : c'est plutôt parce qu'ils ne l'ont pas pratiqué. L'Histoire est friande de ces évolutions linguistiques que les économistes ne comprennent pas : on disait "pays sous-développés" au début de la période de décolonisation, mais à mesure qu'ils s'enfonçaient dans le sous-développement de décennie en décennie, on les appelait plus positivement "pays en voie de développement", et maintenant on les nomme encore plus positivement "pays en développement". C'était cela le drame de l'Afrique : ses gouvernements et ses innombrables organisations se préoccupaient plus à trouver un langage policé autour de sa situation de sous-développement qu'à promouvoir son... développement !

Des dirigeants défaillants

Non seulement l'Afrique continentale abrite encore des satrapes impénitents, mais aussi elle ne donne pas la conviction qu'elle s'est ralliée totalement à l'économie libérale. Conséquence de son allaitement à l'idéologie marxiste, elle fut, sous la bienveillance de l'Organisation de l'unité africaine, une thébaïde de régimes despotiques, de conflits frontaliers, de coups d'Etat répétés et de génocides ethniques. Changera-t-elle ou restera-t-elle ainsi sous l'Union africaine (UA) ? Au lieu de croire les yeux fermés à la résurrection de l'Afrique, l'investisseur africain ne peut que jouer au Saint Thomas : attendre de voir pour croire. Il ne suffit pas d'avoir la foi en l'Afrique : la croyance est une expérience personnelle qui se vit au jour le jour sur le terrain. Lorsque celui-ci sera déblayé de ses tares comme la corruption et l'insécurité chroniques, alors on pourra voir la lumière...

Le non respect des droits de propriété fragilise l'investissement

L'Afrique représente encore un risque politique très grand pour l'investisseur étranger. Il ne suffit pas qu'un accord de protection de l'investissement soit signé entre deux gouvernements pour que tout risque politique disparaisse. L'exemple vient de la Côte d'Ivoire où, malgré l'existence d'un tel accord, des investisseurs mauriciens ont perdu leurs investissements dans le secteur industriel. La protection

des droits de propriété est le premier principe du capitalisme, d'où découle la confiance de l'investisseur étranger.

Quel rôle pour l'Union Africaine?

Ce dernier n'est pas intéressé de savoir ce que sera l'Afrique dans vingt ans. Ce qui importe pour lui, c'est comment il pourra y rentabiliser son investissement dans les cinq ans à venir, en tenant compte des opportunités et des menaces qui pourront surgir. Nous ne disons pas qu'il ne faut pas investir en Afrique. Nous disons qu'il faut investir là où c'est rentable, soit dans les pays africains qui permettent de rentabiliser les investissements. Ce faisant, les investisseurs étrangers contribuent indirectement à la création de la richesse, de l'emploi et du pouvoir d'achat dans ces pays africains. Mais le développement direct du pays dépend de la politique du gouvernement, des industriels locaux et de sa population.

L'UA a un plan, le Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui s'appuie sur un appel massif à l'investissement privé et à l'aide extérieure, en contrepartie d'un engagement des gouvernements africains à la bonne gouvernance. Si les dirigeants africains arrivent à faire d'un projet économique l'instrument de l'unité de l'Afrique, ils auront fait un pas dans la bonne direction et pourront même se targuer d'une paradoxale victoire du credo marxiste du primat de l'économie. Il y a cependant un hic : il est plus que vraisemblable que l'ordre politique continuera à prédominer sur l'économique qui, de surcroît, n'est pas encore un ordre marchand.

On est d'ailleurs amené à comprendre que l'Union africaine sera "politico-économique". Mais on ne saisit pas en quoi elle serait ainsi fondée sur le modèle de l'Union européenne. Voilà une manière d'emprunter un concept qu'on dénature ensuite pour le coller à une entité différente. D'abord, l'Union européenne n'a jamais été politico-économique, si l'on entend par là l'existence d'une union politique au service de l'économie. L'UE n'est encore qu'une union économique et monétaire par laquelle les Européens cherchent à bâtir une union politique. Faute de concrétiser celle-ci, l'Europe reste l'apanage de l'économie et continuera de se construire par l'économie. Elle a commencé ainsi avec le traité de Rome de 1956, et encore qu'elle ne soit devenue marchande que vingt-cinq ans plus tard lorsque s'est présenté le grand marché. Et elle a pris plus de quarante ans pour accoucher aux forceps d'une union économique et monétaire.

Sortir du modèle keynésien

Au cours de la lente construction de l'Union européenne, on a procédé à la libéralisation des biens et services, puis à celle des capitaux et enfin à celle des personnes. En vrac, une union se fait par et dans la liberté. Mais qu'entendons-nous du côté de l'Union africaine ? On parle d'abord d'investissement, fût-il privé, et d'aide extérieure pour démarrer le train du développement. Comme quoi l'Afrique n'est pas encore sortie de la rationalité de ces modèles de croissance keynésiens appliqués sans succès dans le passé par la Banque mondiale. Même s'il ne lit pas Peter Bauer, quiconque survolant un peu la littérature économique apprendra qu'il n'existe pas de progrès économique sans un environnement institutionnel propice à la liberté de l'entreprise. A charge pour chaque

gouvernement africain de commencer par le plus fondamental pour l'investisseur : le respect des droits de propriété, qui implique le respect de l'individu.

Valoriser l'individu pour stimuler les capacités entrepreneuriales

Ce n'est pas aujourd'hui que le continent africain abrite en abondance, plus que partout ailleurs, toutes sortes de matières premières et d'énergies, tels que le cacao, le cuivre, le diamant, l'or, l'uranium, le manganèse, le phosphate, le gaz naturel et le pétrole. Si, malgré cela, l'Afrique n'a pas progressé, c'est parce qu'elle n'a pas su valoriser l'individu pour stimuler ses capacités entrepreneuriales, seules à même d'apporter de la valeur ajoutée à toutes ces richesses naturelles. En fait, il n'y a de richesses que d'hommes, l'économiste Julian Simon nous rappelant que l'homme est notre ultime ressource. L'homme ne peut avancer que dans un cadre institutionnel qui lui assure la liberté d'utiliser ses connaissances personnelles dans la poursuite de ses fins propres. C'est à cette condition première que l'investissement privé affluera en Côte d'Ivoire.

***Eric Ng Ping Cheun est économiste et directeur de PluriConseil, une firme de services-conseil basé à l'île Maurice et pouvant être consultée sur www.pluriconseil.com.**

Plus de liberté pour émerger !

Jean-Yves Naudet*, 27 mai 2011

Il est de bon ton, en Afrique ou ailleurs, de considérer parfois l'Afrique comme un continent destiné à rester à l'écart du développement, avec le plus de PMA (Pays les moins avancés), comme s'il y avait là une fatalité. La science économique comme l'expérience montrent au contraire que l'Afrique toute entière a de nombreuses raisons d'espérer, à condition que ses dirigeants comme ses populations ouvrent les yeux sur l'évidence économique.

La première évidence, c'est que l'Afrique se développe déjà, avec une croissance économique, selon le FMI comme la Banque mondiale, deux à trois fois plus forte que celle de la vieille Europe, ce qui contribue à réduire les écarts ; mais il est vrai que d'autres régions du monde, en Asie avec la Chine ou l'Inde, en Amérique latine avec le Brésil, se développent plus vite que l'Afrique : ce sont les fameux pays émergents. L'Afrique peut donc mieux faire, elle a pour cela le capital humain nécessaire, puisque la vraie richesse d'une économie, ce sont les hommes et le premier investissement, c'est l'investissement en capital humain, c'est-à-dire l'éducation.

La nécessité de construire un état de droit

Pourquoi l'Afrique a-t-elle alors une croissance deux fois plus faible que celle des pays émergents ? S'il est permis à un observateur extérieur de le dire, l'Afrique a tous les atouts en mains, mais elle est malade de la politique. La première maladie, on le voit bien dans un pays comme la Côte d'Ivoire, mais aussi dans beaucoup d'autres, c'est l'absence d'état de droit, c'est-à-dire d'une situation où le pouvoir appartient à la loi, la même pour tous, et non aux décisions arbitraires des hommes politiques, même légitimement élus. L'état de droit signifie l'absence de violence, non seulement d'affrontements entre pays ou internes à un pays, mais aussi le respect des personnes et des biens. L'état de droit, c'est le respect des droits fondamentaux des personnes et d'abord des droits de propriété et des contrats librement signés et c'est la fin de la corruption impunie. Qui peut imaginer un processus de développement si les contrats ne sont pas respectés, ni les propriétés ? Tous les grands économistes, dont de nombreux prix Nobel, savent le rôle central joué dans le développement par des institutions stables favorisant la liberté d'action. Ce ne sont pas les hommes qui sont en cause, mais les mauvaises institutions. L'Afrique en général et la Côte d'Ivoire en particulier ne connaîtront de développement durable que lorsque l'état de droit sera pleinement instauré, et avec lui une paix civile totale et un respect des biens légitimement gagnés par l'activité de chacun.

La force du libre-échange pour rompre avec l'illusion de l'aide internationale

Le deuxième élément, c'est la liberté des échanges. L'Afrique ne doit pas craindre le libre commerce ; le craindre, ce serait nier ses propres atouts. Ce n'est pas une question de ressources naturelles, et l'exemple de pays comme la Corée du sud ou la Chine montre que le commerce, comme l'avait dit le Président Clinton, est la

meilleure forme d'aide ; les pays émergents sont tous des pays ouverts aux échanges, alors que ceux qui ont cru se protéger en fermant les frontières s'enfoncent dans la misère. Il ne faut pas craindre le vent du grand large. On sait que l'aide publique est une illusion, qu'elle se perd dans les rouages bureaucratiques, qu'elle atteint rarement son but et qu'elle transforme celui qui la reçoit en assisté. L'homme libre est celui qui fait valoir ses propres atouts.

Un Etat minimum pour l'épanouissement de l'individu

Mais cela nécessite un troisième élément, et là encore le frein politique est important : pour que les habitants donnent le meilleur d'eux-mêmes, il faut les laisser libres de le faire. Il n'y a aucune fatalité du sous-développement, qui serait liée à un continent particulier ; pensez cela est une forme de racisme. Chaque peuple a des atouts spécifiques, et le fond de la nature humaine, au-delà des légitimes différences culturelles, est le même partout. L'homme donne le meilleur de lui-même quand il est libre de le faire et quand il recueille les fruits de ses efforts. Or le jeu politique consiste avant tout à croire que l'Etat sait mieux que les citoyens ce qu'il faut faire. C'est l'inverse qui est vrai. Qui sait mieux que chacun de nous ce qui est bon pour nos familles ? Qui empêche la libre créativité humaine, celle des entrepreneurs, des épargnants ou des salariés, sinon l'Etat ? Il n'y a pas besoin des directives de l'Etat pour que les entrepreneurs comprennent que ce qui leur rapportera le plus, c'est ce dont les gens ont besoin ! Adam Smith avait déjà compris que ce n'est « pas de la bienveillance du boulanger, du boucher ou du brasseur que j'attends ma nourriture, mais du fait qu'ils poursuivent leur propre intérêt ». Pas besoin de l'Etat pour dicter à chacun sa conduite.

D'ailleurs, les fameux indices de liberté économique montrent que ce sont les pays les plus libres qui se développent le plus vite et que restent en arrière ceux qui ont un Etat omniprésent, un secteur public pléthorique, une absence de liberté des prix et des marchés, des réglementations étouffantes. Tous les hommes peuvent devenir créateurs, à condition qu'on les laisse libre. Et la liberté est la condition de la responsabilité : dans un pays libre, chacun subit les conséquences de ses actes.

Sans entrer dans des polémiques historiques, il faut reconnaître que le colonisateur a laissé souvent un mauvais héritage et un mauvais exemple, celui d'un Etat omniprésent et centralisé, le fameux colbertisme et jacobinisme à la française. Si la Côte d'Ivoire et les pays africains veulent s'en sortir, il faut qu'ils abandonnent ce mauvais modèle et se tournent vers un Etat plus décentralisé, mais qui assume pleinement ses fonctions régaliennes, à commencer par l'ordre et la justice.

L'Afrique a-t-elle un avenir ? Absolument et elle sera le continent émergent de demain, si elle devient le continent de la paix et de la liberté.

***Jean Yves Naudet est professeur à l'Université Paul Cézanne (Aix-Marseille III) et directeur du Centre de recherches en éthique économique. Il est également membre du collège des personnalités qualifiées d'Audace Institut Afrique.**

Sortir de la dépendance à l'aide !

Emmanuel Martin*, 27 mai 2011.

La logique de l'aide internationale a suivi les enseignements théoriques des premiers modèles économiques de développement dans lesquels la mécanique développementale devait être initiée par l'injection d'un « quantum d'investissement ». Pourtant, après trois générations d'aide au développement, le bilan de cette dernière n'est pas glorieux, comme ont pu le rappeler des auteurs comme William Easterly ou Dambisa Moyo. En Afrique, depuis les indépendances, ce seraient plus de 500 milliards de dollars d'aide qui n'ont pratiquement rien donné, ou ont peut-être même empêché le développement.

La dépendance à l'aide n'est clairement pas la voie vers un développement pérenne. Ce dont les pays en développement ont besoin est l'instauration d'un cadre institutionnel favorisant l'état de droit, de manière à réduire l'incertitude des acteurs économiques, et visant à améliorer le climat des affaires par la simplification des procédures et la baisse des coûts d'enregistrement divers, ainsi qu'une meilleure définition et protection des droits de propriété. Le potentiel entrepreneurial africain s'exprime sur chaque marché sur le bord des routes du continent. Il est malheureusement étouffé, rejeté dans l'informel, par des procédures bureaucratiques iniques. Or, l'aide internationale a traditionnellement constitué un facteur allant à l'encontre de l'instauration d'un état de droit et d'un climat des affaires favorable.

Elle a pour premier défaut de poser les mauvaises incitations, et ce, pour de nombreux acteurs qui gravitent autour.

D'abord, les multiples bureaucraties de l'aide, qui manquent d'indicateurs de performance et de mécanismes de retour d'information, ne sont pas tenues pour responsables des résultats de leurs actions, organisées avec de l'argent public. Au-delà des problèmes de coordination que cela pose, comme toute bureaucratie, elles existent en maximisant la taille de leur budget : le « je dépense donc je suis » en somme, en se concentrant si possible sur des projets « visibles » voire inatteignables (ce qui permet de justifier toujours plus). Leurs employés ont donc intérêt à *maintenir la dépendance* des pays du Sud. Et en cas d'échec, la réponse est à coup sûr un appel à davantage d'aide, et non à une remise en question du modèle...

Ensuite, les pays donateurs ne donnent pas par pur altruisme : ils avancent leurs intérêts stratégiques, mais aussi économiques. L'aide liée implique par exemple que le bénéficiaire achète en contrepartie au donateur, à un prix généralement ... plus élevé que le marché. Ce mécanisme empêche les pays « aidés » de profiter des bienfaits de la concurrence internationale. Quand l'aide alimentaire y est par ailleurs déversée, les grands gagnants sont les producteurs du Nord qui sont en réalité doublement protégés (par le protectionnisme et par « l'élimination », à travers le mécanisme de l'aide, des produits excédentaires risquant de faire baisser les prix sur leurs marchés) au détriment des producteurs du Sud. Car, au passage, l'aide permet de justifier ce protectionnisme du Nord et donc le fait d'empêcher le développement des marchés de producteurs au Sud, qui représenteraient une rude concurrence aux lobbies agricoles européens ou américains.

L'aide liée a eu pour effet pervers non seulement de bien souvent tuer la production locale, mais aussi, par le biais de la dépendance forcée à certains fournisseurs extra-africains, de ralentir le processus d'intégration économique de l'Afrique, par absence de « nécessité » du fait de la dépendance. Ce processus est pourtant crucial pour la croissance du continent. Il permettrait de faire des économies d'échelles formidables et de générer des opportunités pour le développement des entreprises, et leur donnerait enfin un avantage dans la compétition mondialisée.

Par ailleurs, les pires dictateurs ont été particulièrement choyés par les donateurs occidentaux. C'est ici un des effets pervers majeurs de l'aide qu'il faut impérativement souligner : elle permet non seulement à des gouvernants corrompus de se maintenir au pouvoir contre la volonté de leur peuple, mais elle fournit une incitation à ces gouvernants à faire perdurer la misère... pour justifier toujours plus d'aide. L'intérêt de ces gouvernants à mettre en place des réformes institutionnelles permettant la prospérité est quasi nul. Même dans le cas d'autocrates « soft », on voit ici que le contrat entre un peuple et son dirigeant est rompu : ce dernier n'a pas à rendre de comptes. C'est ainsi le fondement de l'état de droit qui est sapé...

Il y a donc un cercle vicieux : l'aide mine l'état de droit, empêche l'établissement d'institutions efficaces, favorise la corruption et les comportements de recherche de rentes, l'attente de charité, même de la part du simple citoyen (plombant ainsi peu à peu l'esprit d'initiative). En termes de géostratégie, cette situation permet aux grandes puissances de plus facilement négocier leur accès aux ressources fabuleuses de l'Afrique : plutôt que devoir faire face à une vraie démocratie qui poserait ses conditions, autant maintenir au pouvoir un gouvernant « ami », alimenté par l'aide extérieure. Et la tenue d'élections de façade permet de garder bonne conscience.

On le voit donc, si l'aide a été globalement un échec en Afrique jusqu'à aujourd'hui, c'est d'abord parce que derrière les bonnes intentions se cachent les vrais intérêts. Mais l'aide a aussi pour défaut d'être inefficace pour des raisons que les économistes ont mis au jour depuis près d'un siècle en matière d'économie planifiée. L'aide fonctionne essentiellement sur la base de la planification. Or cette dernière bute sur le problème de la connaissance : comment connaître les vrais besoins locaux ? Comment coordonner les multiples projets ? Comment évaluer les échecs et les succès ? Comment savoir qui est responsable ? Pour les bénéficiaires potentiels réellement nécessiteux, comment savoir où et comment exprimer son besoin ? Comme a pu le noter William Easterly, en matière d'aide les hommes ont aussi succombé à la tentation du constructivisme planificateur, qui dans ce domaine n'a pas beaucoup plus d'avenir qu'avec la planification soviétique.

En 2000 le Président Bill Clinton avait pu lancer le slogan « trade, not aid ». Une décennie plus tard il faut toujours saluer le courage politique du Président démocrate américain, mais aussi rappeler que s'il faut sortir de l'aide, le « trade » nécessite l'instauration des conditions institutionnelles pour son succès, conditions qui ont été justement étouffées par la mécanique de l'aide durant des décennies.

***Emmanuel Martin, Docteur en économie, Attaché à la Fondation Atlas pour la recherche économique, Projet www.UnMondeLibre.org**

Promouvoir les libertés pour instaurer une démocratie solide !

Gisèle Dutheil*, 27 mai 2011

En Côte d'Ivoire, ces derniers mois, le combat pour la démocratie a mobilisé toutes les énergies. Dans l'entendement collectif, la démocratie sous-entendait le respect du choix populaire sorti du scrutin du 28 novembre 2010. L'élection est certes une étape privilégiée dans la vie d'une nation puisque c'est le seul moment où les dirigeants se retrouvent directement face aux populations mais ce n'est en fait qu'un fragment du processus démocratique. Il est important d'élargir notre vision car une démocratie qui se limiterait à un simple bulletin dans l'urne pourrait s'avérer tyrannique. Une démocratie peut-elle survivre si elle n'est enrichie de libertés et de systèmes de contrôle du pouvoir ?

Selon le dictionnaire Larousse, la démocratie est un système politique, une forme de gouvernement dans lequel la souveraineté émane du peuple. Pascal Salin, professeur d'économie à l'université de Paris Dauphine, souligne, dans son livre *Libéralisme*, que ce n'est qu'un mode de désignation possible des dirigeants et qu'elle n'est pas suffisante pour défendre la liberté individuelle. Il poursuit en prévenant : « Si les libertés individuelles ne sont pas instaurées, si la vie sociale n'est pas fondée sur un ordre juridique, les échecs futurs risquent d'ouvrir la voie à bien des aventures politiques » et « la démocratie peut devenir tyrannique ». Une démocratie doit s'abreuver à la source de la liberté, sa véritable substance, ou mourir.

Carlo Lottieri et Emmanuel Martin, d'*Un Monde libre*¹, en s'appuyant sur l'exemple occidental, mettent en garde contre une démocratie vidée de sa substance dont l'illusion reposant sur le simple vote, une façade, pourrait même endormir les défenseurs des droits de l'homme : « En se concentrant sur le protocole, sur la « coquille », au détriment du fond et de la substance, le modèle démocratique occidental s'est éloigné du peuple justement. Malentendu tragique : il ne s'agit plus de donner le pouvoir au peuple mais donner au pouvoir une justification populaire. D'ailleurs, les plus grandes dictatures ne s'appellent-elles pas des démocraties populaires ? Si c'est ce modèle « creux » de démocratie qui est exporté, dans lequel on met en avant les mécanismes d'organisation et de justification du pouvoir plutôt que les mécanismes de limitation du pouvoir, il ne faut pas s'étonner de l'échec de ce transplant dans des sociétés pauvres. »

Il est donc important de ne pas s'asseoir aujourd'hui en se disant que la Côte d'Ivoire est un pays démocratique parce qu'il y a eu des élections, aussi douloureuses aient-elles pu être. L'aventure ne fait que commencer et le combat pour la liberté sera exaltant. Les Ivoiriens s'engagent souvent avec passion dans le combat pour la souveraineté de leur pays face au reste du monde mais négligent totalement le combat pour leur propre souveraineté face à leur Etat. Sachant que les différents indices de la liberté économique montrent que les libertés sont en corrélation avec le progrès et le recul de la pauvreté, l'enjeu est primordial.

1 Le détournement démocratique, Carlo Lottieri et Emmanuel Martin - Le 5 mai 2011 Un Monde Libre.org http://www.unmondelibre.org/Lottieri_Martin_detournement_democratique_050511

L'essor et la protection des droits de propriété, un cadre institutionnel favorable à l'entreprise privée, une monnaie saine, une diminution de la taille de l'état, une constitution qui limite les pouvoirs des dirigeants, sont autant d'objectifs pour lesquels il est sain de militer. La liberté d'expression doit également être cultivée car si la parole est muselée, le monolithisme de la pensée est le reflet du monolithisme politique et donc de la faiblesse et de l'instabilité. Pour être souverain, il faut être libre et une société libre est évidemment une société où le gouvernement respecte les droits individuels, où la liberté d'expression est respectée et préservée avec une presse libre, des partis d'opposition dynamiques. En effet, le contre-pouvoir qui repose sur la concurrence est le meilleur mode de contrôle social. Si l'on élimine les contre-pouvoirs et si les libertés individuelles ne sont pas respectées, la démocratie prend les allures d'une dictature légitime et le pillage y devient légal. La limitation du pouvoir doit donc rester au centre du mécanisme. Les pères fondateurs des Etats-Unis avaient en leur temps focalisé leur réflexion sur les droits à la vie, la liberté et la propriété. John Adams considérait que si la propriété n'était pas aussi sacrée que l'ordre de Dieu, si elle n'était pas protégée par une justice forte, on s'exposait à l'anarchie et la tyrannie. Les pères fondateurs ont insisté sur les dangers d'un gouvernement qui ne serait contrôlé que par des électeurs. Ils se sont attelés à mettre en place des contre-pouvoirs efficaces pour limiter l'action des gouvernements qui naturellement auraient tendance à étendre leur pouvoir²

A travers un taux de participation avoisinant les 80% aux deux tours des dernières élections, les ivoiriens ont montré un attachement fort à la démocratie. Cette volonté est un socle solide pour construire la substance d'une démocratie stable et consistante. Cette construction nécessitera à la fois la vigilance et la surveillance des populations et la volonté de la nouvelle équipe dirigeante qui, à travers ses discours, témoignent de son attachement au processus. C'est un enjeu important de stabilité et de réconciliation durable car nous constatons que la Côte d'Ivoire souffre, depuis les indépendances, de son Etat omniprésent et centralisé, héritage du modèle jacobin français, reposant sur une poignée d'hommes grisés par un pouvoir sans limite. La Côte d'Ivoire, qui souhaite devenir un exemple démocratique en Afrique, a toutes les cartes en mains pour le devenir si elle ose emprunter le chemin de la liberté.

***Gisèle Dutheil, juriste, directrice d'Audace Institut Afrique, Côte d'Ivoire.**

2 http://www.cato.org/pub_display.php?pub_id=12720 On Democracy Versus Liberty, by Steve H. Hanke , Cato Institute



Audace Institut Afrique

<http://www.audace-afrique.com>